ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe

Lundi, 3 mars 2025 à 20h
à la salle de la Fadoq

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. ~~Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025~~ ; REPORTÉE
4. Lecture de la correspondance
5. Présentation et adoption des comptes
6. Dépenses et engagements de crédit
   - 6.1 Achat de matériel informatique et d'un logiciel pour le bureau municipal.
   - 6.2 Contrat de fourniture et de plantation de fleurs pour les aménagements paysagers, les pots, les bacs et les jardinières de la municipalité.
   - 6.3 Acceptation de la soumission de Portes et Fenêtres DL inc. pour une porte dans le local à patins.
   - 6.4 Acceptation de la soumission de Val Mauricie électrique pour l'achat et l'installation de nouveaux panneaux électriques dans les locaux municipaux.
7. Administration – Direction générale
   - 7.1 Prolongation de la durée de location de locaux dans l'Hôtel de ville par le CPE les Soleils de Mékinac.
   - 7.2 Approbation du projet de fusion de l'Office municipale d'habitation de Mékinac.
   - 7.3 Autorisation à la directrice générale ainsi qu'au maire à signer la convention d'aide financière du Programme d'aide à la voirie locale – volet double vocation pour l'année 2022.
   - 7.4 Fermeture du bureau municipal lundi le 11 mars de 8 :30 à 13 :00.
   - 7.5 Programme d'aide à la voirie locale
     Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale.
   - 7.6 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales.
   - 7.7 Demande auprès de Desjardins entreprises pour deux cartes de crédit supplémentaires pour des employés municipaux.
8. Greffe
   - 8.1 Adoption de la politique sur la confidentialité.
9. Loisirs et culture
   - 9.1 Félicitations au comité de Hockey Bottines ainsi qu'au comité des Loisirs pour le succès du Tournoi des Canisses de février dernier.
   - 9.2 Demande de prêt à titre gracieux de la grande salle pour le brunch de la Fabrique.
10. Ressources humaines
    - 10.1 Signature du protocole d'entente de l'employé préposé à l'écocentre.
11. Transport, hygiène du milieu et travaux publics
    - 11.1 Engagement d'une entreprise pour le balayage des rues.

12 Urbanisme et développement du territoire :

12.1 ~~Autorisation rétroactive autorisant l'opérateur en traitement des eaux à émettre des permis et à aller sur des sites privés dans la municipalité~~. MODIFIÉE par Autorisation à l'opérateur en traitement des eaux à se rendre sur des sites privés dans la Municipalité;

13 Gestion des eaux

Aucun point

14 Règlements

Aucun point

15 Autres sujets

15.1 Participation de la municipalité au Projet, *Mai, Mois de l'arbre et des forêts en Mauricie 2025*.

15.2 Acceptation de la demande de commandite pour les Filles d'Isabelle du Cercle de Marie de l'Étoile.

15.3 Commandite octroyée au Club de gymnastique les Ritournelles de St-Tite.

16 Varia

16.1 .

17 Période de questions

18 Levée de l'assemblée

Julie Francoeur, directrice générale

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe tenue le lundi, 3 mars 2025 à 20h à la salle de la Fadoq de l'Hôtel de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

Sont présents :	M. Paul Labranche	Maire
	M. Denis Bordeleau	Conseiller municipal
	M. Normand Cossette	Conseiller municipal
	M. Jean-Paul Lerat	Conseiller municipal
	M. Roman Pokorski	Conseiller municipal
	Mme Suzanne Tessier	Conseillère municipale
	M. Claude Thiffault	Conseiller municipal

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur le maire Paul Labranche.

Dix-neuf (19) contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20H00.

Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte.

Adoptée

2025-03-045 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette
et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 FÉVRIER 2025 (REPORTÉE)

Il est proposé de reporter l'adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 3 février 2025 lors d'une séance ultérieure.

2025-03-046 **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE ET DÉPÔT AUX ARCHIVES**

Les élus ont pris connaissance de la correspondance transmise.

- Ministre des Affaires municipales : Imposition de tarifs douaniers – Le gouvernement a introduit de nombreuses mesures législatives au cours des dernières années afin de favoriser l'achat québécois et canadien ;
- Ministère du transport : Volet double vocation – Signature de l'entente de convention d'aide financière ;
- Hydro Québec : Rencontre de mise à jour du projet de l'Axe Vallée-du-Saint-Laurent : Validation de vos disponibilités ;
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : L'heure juste | Connaissez-vous les rôles du BAPE?;
- Développement Mauricie : Vos nouvelles d'Attractivité Mauricie!;
- PCGMR (plan d'action du plan conjoint de gestion des matières résiduelles) : Suivi de la rencontre du 20 février 2025 ;
- OMH : Extrait de résolution – Intention de fusion;
- MRC Mékinac (Louis Filteau) : Rappel rencontre pour les écocentres municipaux ;
- MRC Mékinac (Maude Grenier) : Réservez vos dates pour la nouvelle programmation ;
- Chambre de commerce de Mékinac : Invitation au souper Crabe ;
- CPE les Soleils de Mékinac : Renouvellement de bail dans la bâtisse de l'Hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Adelphe ;
- InfoFleurons : Fleurons Février 2025 ;
- Cercle des Filles d'Isabelle Marie de l'Étoile # 917 : Demande de don pour leur partie de cartes annuelle du 23 avril prochain ;
- Club des Ritournelles de St-Tite : Demande de financement pour renouveler et entretenir certains équipements ;
- Jacques Marchildon : demande de changement de zonage affectant la Villa Marie-Ange ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat
Et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents:

> Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par la directrice générale Madame Julie Francoeur.

Adoptée

2025-03-047 **PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Entreprise	Montant
ADMQ Munys - clé d'activation	465.65 $
ADN Communication	41.34 $
Dany Boisvert (remboursement achat papeterie)	16.00 $
Capital Propane	115.84 $
Chauffage M.C. 2007	358.72 $
Daniel Clément (Éditions du Wampum)	49.95 $
Combec (adhésion annuelle de l'inspecteur)	436.91 $
Coop Novago	771.18 $
CRSBP du Centre-du-Québec de Lanaudière et de la Mauricie	7 942.06 $
D.E.L. Multi-Constructions inc.	1 172.75 $
Distributeur Choisy	276.13 $
Excelpro	2 620.93 $

Formules municipales	375.68 $
Fournitures de bureau Denis	148.85 $
FQM Assurances	383.68 $
FQM Services professionnels (honoraires urbanisme)	1 757.74 $
Julie Francoeur (remboursement matériel informatique)	21.42 $
Julie Francoeur (cellulaire janvier et février)	104.54 $
GA Automobile inc.	34.44 $
H2O Innovation	661.11 $
Harnois Énergies	2 510.03 $
Lafrance et Trudel 2005 inc.	30.99 $
Les Services EXP	8 244.86 $
Marché Ami	708.03 $
Meubles Jacob	585.11 $
MGEF 3e versement déneigement	47 139.75 $
Régie du bâtiment	99.88 $
SMB Dijitec	900.37 $
Val Mauricie Électrique	3 788.91 $
Frais fixes (salaires)	26 673.94 $
Hydro	5 434.85 $
Telus	848.65 $
Visa	2 680.21 $
Purolator	10.06 $
TOTAL	**117 410.56 $**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la directrice générale soit autorisée à payer les comptes approuvés.

Adoptée

DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

Je soussignée, Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes du mois de février 2025 au montant de **117 410.56 $** ci-dessus approuvés.

2025-03-048 **Achat de matériel informatique et d'un logiciel pour le bureau municipal**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe entérine l'achat de matériel informatique au montant de 2 438.29 $, taxes comprises, incluant notamment deux (2) ordinateurs portables, deux (2) écrans et un (1) étui de transport, tel qu'il appert des factures de Dell Technologies portant les numéros 1018623994, 1018620139, 1018623404 et 1018654139;

Que la Municipalité de Saint-Adelphe entérine l'achat d'une clé d'activation pour le tableau de bord Munys assurant une gestion des différentes obligations municipales pour un montant total 465.65 $, taxes incluses, tel qu'il appert de la facture de l'ADMQ portant le numéro FAC19795.

Adoptée

2025-03-049 **Contrat de fourniture et de plantation de fleurs pour les aménagements paysagers, les pots, les bacs et les jardinières de la municipalité**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a reçu, en date du 3 février 2025, une soumission de l'entreprise Centre Jardin Multi-Fleurs enr., pour la saison estivale

2025, le contrat de fourniture et plantation de fleurs dans les jardinières, les bacs, les caissettes appartenant à la Municipalité de même que la plantation des végétaux dans les aménagements floraux au montant de 2 200 $ plus taxes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission telle que présentée et par conséquent accorde à l'entreprise Centre Jardin Multi-Fleurs enr. le contrat décrit ci-haut pour la saison estivale 2025 et ce, au coût de 2 220$, excluant les taxes;

Que certaines modifications puissent être apportées aux variétés de fleurs, après discussion, avec la directrice générale Madame Julie Francoeur, ou la conseillère municipale, responsable des aménagements floraux, soit Madame Suzanne Tessier.

Qu'un employé municipal soit disponible lors de la plantation avec l'entreprise Centre Jardin Multi-Fleurs enr.

Adoptée

2025-03-050 **Acceptation de la soumission de Portes et Fenêtres DL inc. pour une porte dans le local à patins**

CONSIDÉRANT que la porte du vestiaire du Centre multifonctionnel servant aux utilisateurs ne répond plus aux normes de qualité et de sécurité actuelles;

CONSIDÉRANT que ladite porte doit être remplacée dans son entièreté;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Installation D.L. inc. en date du 24 février 2025 sous le numéro INS005995 au montant de 3 937.46 $, taxes comprises, pour l'acquisition et l'installation d'une nouvelle porte en acier;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette
Et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission susmentionnée de l'entreprise Installation D.L. inc. pour procéder à l'achat et l'installation d'une porte en acier au montant de 3 937.46$, taxes incluses, pour le vestiaire du Centre multifonctionnel.

Adoptée

2025-03-051 **Acceptation de la soumission de Val Mauricie électrique pour l'achat et l'installation de nouveaux panneaux électriques dans les locaux municipaux**

CONSIDÉRANT que des panneaux électriques doivent être remplacés tel qu'il appert du rapport d'inspection du Fonds d'assurance des municipalités du Québec en date du 4 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que dans ledit rapport il est mentionné des correctifs à apporter de différents panneaux électriques aux fins de se conformer aux normes de sécurité actuelles dans les bâtiments municipaux notamment la station de pompage, la bibliothèque ainsi que l'Hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a reçu une soumission de l'entreprise Val Mauricie Électrique en date du 4 février 2025 au montant de 14 380 $, taxes non comprises, pour l'acquisition et l'installation desdits panneaux électriques.

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat
Et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission de l'entreprise Val Mauricie Électrique pour l'achat et l'installation de nouveaux panneaux électriques au montant avant taxes de 14 380$ aux fins de se conformer aux normes de sécurité actuelles.

Adoptée

ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

2025-03-052 **Prolongation de la durée de location de locaux dans l'Hôtel de ville par le CPE les Soleils de Mékinac**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe et le CPE les Soleils de Mékinac ont signé un bail commercial en date du 1er avril 2022;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu à l'article 5 dudit bail que celui-ci peut fait l'objet d'une prolongation du consentement des deux parties;

CONSIDÉRANT que la construction du nouveau CPE se fera au cours de l'année 2025 et qu'il est dans l'intérêt des parties de prolonger la durée du bail et ce, jusqu'au 30 septembre 2025 inclusivement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le CPE les Soleils de Mékinac à poursuivre l'utilisation des locaux aménagés dans l'Hôtel de ville jusqu'au 30 septembre 2025 et que le montant de location demeure le même que lors de la signature du bail du 1er avril 2022.

Adoptée

2025-03-053 **Approbation du projet de fusion de l'Office municipal d'habitation de Mékinac**

CONSIDÉRANT qu'une résolution de fusion a été adoptée le 28 mai 2024 de l'OMH de Mékinac no 20240528-07 qui a pour but de fusionner l'Office Municipal d'Habitation de Mékinac avec l'Office Municipal d'Habitation de Shawinigan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe appuie l'intention de fusion entre les offices municipaux d'habitation de Mékinac et Shawinigan.

Adoptée

2025-03-054 **Autorisation à la directrice générale ainsi qu'au maire à signer la convention d'aide financière du Programme d'aide à la voirie locale – volet double vocation pour l'année 2022.**

ATTENDU que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-Adelphe, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser pour l'année 2022;

ATTENDU que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de signer la convention d'aide financière à cet effet aux fins de bénéficier d'un montant de 11 910 $, tel que prévu dans la lettre signée par le Ministère des Transports et de la mobilité durable en date du 21 mars 2023.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat

Et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'aide financière du Ministère des Transports accordée en vertu du programme PAVL- Volet double vocation pour l'entretien du chemin à double vocation prévu au plan et ce, sur une longueur totale de 7.94 kilomètres pour l'année 2022;

Que monsieur le maire, Paul Labranche ou le maire suppléant et madame la directrice générale, Julie Francoeur ou son adjointe, soient autorisés à signer la convention d'aide financière pour le programme PAVL – Volet double vocation, dossier numéro LYY92424 pour l'année et de le transmettre à l'organisme gouvernemental concerné.

Adoptée

2025-03-055 **Fermeture du bureau municipal mardi le 11 mars de 8:30 à 13:00.**

CONSIDÉRANTque tous les employés municipaux de l'administration seront en formation mardi le 11 mars en matinée à la MRC de Mékinac ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de fermer ses bureaux le mardi 11 mars 2025 entre 8:30 et 13:00.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que le bureau municipal sera exceptionnellement fermé pour la formation des employés municipaux concernant l'intelligence artificielle, mardi le 11 mars 2025 de 8:30 à 13:00.

Adoptée

2025-03-056 **Programme d'aide à la voirie locale**
Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

- Dossiers : PPY24973 et PDR83827
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- Résolution numéro : 2025-03-056

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,
Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Tessier
Appuyée par l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve les dépenses d'un montant de 14 423 $, taxes nettes, pour le dossier numéro PPY24973 relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec et de la mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve les dépenses d'un montant de 14 558 $$, taxes nettes, pour le dossier numéro PDR83827 relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec et de la mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2025-03-057 **Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Mékinac, un extrait de l'état des taxes préparé par le greffier-trésorier comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

POUR CES MOTIFS,
Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat
Appuyée par l'unanimité des conseillers présents :

> Que la greffière-trésorière, Julie Francoeur, transmette, avant le 20 mars 2025, au bureau de la MRC de Mékinac, l'extrait de l'état des taxes préparé par la greffière-trésorière comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires joint en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.
>
> Qu'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à chaque centre de services scolaire ou de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire où sont situés tels immeubles.

Adoptée

2025-03-058 **Demande auprès de Desjardins entreprises pour deux cartes de crédit supplémentaires pour des employés municipaux**

CONSIDÉRANT que les employés municipaux ne détiennent qu'une seule carte de crédit servant à l'ensemble des différents directeurs de services;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics, Monsieur Dany Boisvert et l'adjointe de la direction générale, Madame Mélanie Trépanier, doivent également faire des achats par carte de crédit dans le cadre de leurs fonctions respectives;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que chacun des employés municipaux possède sa propre carte de crédit aux fins d'une bonne gestion interne;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat
Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

> Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire la demande auprès de Visa Entreprises pour avoir deux cartes de crédit supplémentaires pour le directeur des travaux publics, Monsieur Dany Boisvert et de l'adjointe à la direction générale et Madame Mélanie Trépanier au montant maximal de deux mille dollars (2 000$) chacun.

Adoptée

GREFFE

2025-03-059 **Adoption de la politique sur la confidentialité**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A-2.1 (ci-après la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique sur la confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique;

CONSIDÉRANT qu'une telle politique doit être publiée sur le site internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée;

CONSIDÉRANT qu'une telle politique s'applique de manière complémentaire à la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels*;

CONSIDÉRANT que pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Municipalité de Saint-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que le conseil municipal adopte la présente Politique de confidentialité de la Municipalité laquelle sera appliquée par la direction générale.

Adoptée

LOISIRS ET CULTURE

2025-03-060 **Félicitations au comité de Hockey Bottines ainsi qu'au comité des Loisirs pour le succès du Tournoi des Canisses de février dernier**

CONSIDÉRANT le travail colossal élaboré sur plusieurs semaines par le comité bénévole de Hockey Bottines ainsi que par le comité des Loisirs pour la réalisation du tournoi se déroulant du 14 au 16 février dernier;

CONSIDÉRANT qu'à nouveau cette année, des fonds recueillis seront réinvestis dans différents projets au profit de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE :
Il est unanimement résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adresse de sincères félicitations au comité organisateur du tournoi de Hockey Bottines, au comité des Loisirs ainsi qu'à tous les bénévoles qui se sont greffés aux deux comités pour l'immense succès remporté, encore cette année, avec ce tournoi.

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adresse des remerciements chaleureux pour tous les investissements qui ont été faits pour dynamiser notre milieu aux deux comités ainsi qu'à toutes les personnes qui se sont impliquées lors du tournoi.

Adoptée à l'unanimité

2025-03-061 **Demande de prêt à titre gracieux de la grande salle pour le brunch de la Fabrique.**

CONSIDÉRANT que la Fabrique St-Cœur de Marie organise un brunch pour amasser des fonds dimanche le 9 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette
Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe fasse le prêt à titre gracieux de la grande salle à la Fabrique St-Cœur de Marie pour un brunch bénéfice dimanche le 9 mars 2025 à la suite de la signature d'un contrat entre le responsable de l'événement et la Municipalité de Saint-Adelphe.

Adoptée

RESSOURCES HUMAINES

2025-03-061 **Engagement de monsieur Denis Gagnon à l'écocentre**

CONSIDÉRANT que la Municipalité recherchait un préposé à l'écocentre pour les samedis matin ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Denis Gagnon a manifesté son intérêt pour occuper les différentes tâches liées à cette fonction ;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski
Et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe a procédé à l'embauche de Monsieur Denis Gagnon comme préposé à l'écocentre à partir du 26 avril 2025 et ce, jusqu'au 1er novembre 2025 ;

Que monsieur le maire, Paul Labranche ou le maire suppléant et madame la directrice générale, Julie Francoeur ou son adjointe, soient autorisés à signer le protocole d'entente entre la Municipalité et Monsieur Denis Gagnon en vue de donner effets aux présentes.

Adoptée

TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2025-03-062 **Engagement d'une entreprise pour le balayage des rues et des stationnements municipaux**

CONSIDÉRANT que l'entreprise MGEF inc. a fait une soumission en date du 10 février 2025 concernant des travaux pour le balayage de rues et des stationnements municipaux au tarif horaire de 185 $ l'heure plus les taxes;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

Que la Municipalité de St-Adelphe accepte la soumission de l'entreprise MGEF inc. pour le balayage des rues et des stationnements municipaux incluant le ramassage du sable et ce, à l'aide d'un balai mécanique au taux horaire de 185 $ l'heure, plus taxes.

Que les travaux de balayage des rues doivent être exécutés au plus tard le 30 avril 2025.

Adoptée

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2025-03-063 ~~**Autorisation rétroactive autorisant l'opérateur en traitement des eaux à émettre des permis et à aller sur des sites privés dans la municipalité**~~ **MODIFIÉE**

Autorisation à l'opérateur en traitement des eaux à se rendre sur des sites privés dans la Municipalité

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de s'assurer que l'opérateur en traitement des eaux ait toutes les autorisations requises aux fins d'exécuter convenablement ses fonctions;

CONSIDÉRANT que celui-ci doit parfois faire des analyses sur le terrain ou prendre des prélèvements à des résidences privées, il est opportun que la Municipalité lui accorde l'autorisation de se rendre sur des sites privés;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Lerat
Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise l'opérateur en traitement des eaux, Monsieur Samuel Giroux, à se rendre sur différents sites privés au besoin et ce, sur les heures d'ouverture du bureau municipal sauf si urgence.

Adoptée

GESTION DES EAUX

Aucun point

RÈGLEMENTS

Aucun point

AUTRES SUJETS

2025-03-064 **Participation de la municipalité au Projet *Mai, Mois de l'arbre et des forêts en Mauricie 2025***

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe veut se joindre à l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice Inc. pour sensibiliser la population locale à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts, en l'invitant à procéder à la plantation d'arbres sur son territoire;

CONSIDÉRANT le succès remporté à chaque année avec la distribution gratuite des plants aux citoyens de Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe souhaite procéder à la tenue d'une journée de remise de petits arbres donnés aux citoyens pour qu'ils les plantent sur leur propriété privée qui aura lieu le vendredi 9 mai 2025 de 18h30 à 20h00 ou jusqu'à l'épuisement des plants;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cosette
Et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

Que le conseil municipal de Saint-Adelphe s'associe aux organismes mandataires et partenaires du projet Mai, Mois de l'arbre et des forêts en Mauricie, édition 2025;

Que pour cette occasion, la Municipalité procède à la plantation d'arbres;

Qu'une journée soit tenue pour la remise gratuite, selon les essences proposées par l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice inc. et dans la limite des plants aux citoyens de Saint-Adelphe;

Que la remise des plants se tiendra le vendredi 9 mai de 18h30 à 20h00 ou dans la limite offerte;

Qu'un communiqué soit envoyé en temps et lieu dans chacune des résidences sur le territoire de Saint-Adelphe, pour informer la population des coordonnées de la tenue de la remise des plants.

Adoptée

2025-03-065 **<u>Acceptation de la demande de commandite pour les Filles d'Isabelle du Cercle de Marie de l'Étoile</u>**

CONSIDÉRANT la demande d'une commandite présentée par l'Association *Les Filles d'Isabelle du Cercle Marie de l'Étoile* pour des prix offerts lors d'une activité de cartes qui se tiendra le 23 avril prochain;

CONSIDÉRANT que cette activité leur permet de procéder à une levée de fonds pour la réalisation de leurs activités annuelles;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau
Et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents:

Que la Municipalité de Saint-Adelphe entérine la commandite remise à l'association *Les Filles d'Isabelle Cercle Marie de l'Étoile,* dont plusieurs membres sont résidentes de Saint-Adelphe, consistant en un bon d'achat de 50$ valable dans les commerces locaux et ce, dans le cadre de l'activité de cartes qui aura lieu le 23 avril prochain.

Adoptée

2025-03-066 **<u>Commandite octroyée au Club de gymnastique les Ritournelles de St-Tite</u>**.

CONSIDÉRANT que l'organisme but non lucratif, le Club de gymnastique les Ritournelles de St-Tite, a besoin de soutien financier afin de renouveler et entretenir certains équipements essentiels à la pratique de gymnastique;

CONSIDÉRANT que l'organisme a fait parvenir en date du 24 février 2025 une demande de commandite dans le cadre de leur campagne annuelle de financement;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe fasse le don au montant de cinquante dollars (50 $) au Club de gymnastique les Ritournelles de St-Tite pour aider ce dernier à renouveler et entretenir des équipements de gymnastique.

Adoptée

VARIA

2025-03-067 Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉBUT : 20h26
FIN : 20h56

2025-03-068 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20H56**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau, que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Julie Francoeur, Directrice générale

* * * *